

Contribution d'Avant mardi au forum du site internet des Assises de la culture le 17 juin 2008

Je pense qu'il est grand temps de sortir d'une certaine vision des équipements culturels tel qu'il a été énoncé auparavant.

Le début de ces assises révèle d'une façon constante, une volonté à la fois des acteurs et des citoyens (population et public) d'être non seulement associé à la politique culturelle de la ville, mais pourquoi pas d'en être **co-gestionnaire**.

Nous avons entendu de la part des élus le mot de **co-élaboration**, le mot de **co-construction** de la politique publique, mot que j'apprécie fortement et qui renvoie aux travaux du FORUMA (Forum national des Musiques Actuelles) qui eu lieu à Nancy en 2005.

« Nous savons maintenant que nous sommes maîtres de nos projets et nous n'avons plus de crainte à en discuter avec les décideurs publics ».

« Les politiques publiques doivent se construire avec les acteurs et les publics qui en sont les principaux bénéficiaires » C'est tout le sens de cette co-construction.

Pour être concret et illustrer ces propos, je renvoie les contributeurs à deux expériences pilotes et innovantes qui inventent de nouvelles formes de lieux partagés ancrés dans les réalités des pratiques d'aujourd'hui.

LE FIL à St Etienne : www.limace.org

Le 8 février 2007, la Ville de Saint Etienne a confié à la [Limace](http://www.limace.org) la gestion du "Fil" pour les cinq années à venir.

Le collectif réunit différentes structures culturelles stéphanoises et Rhône alpines dotées de compétences et de savoir-faire complémentaires en terme de diffusion, de programmation, de production, de formation et d'accompagnement d'artistes, de résidences et d'actions culturelles...

« Cette diversité se décline comme une véritable "chaîne de coopération artistique" indispensable à la conception et à la réalisation de projets partagés. »

Une vingtaine de structures (**avec des statuts aussi différents que SARL, Eurl, association, Scop**) comprenant **associations, labels, producteurs, collectif d'artistes...**

Un fonctionnement focalisé sur la relation tripartite : Conseil d'Administration/Salariés/Commissions

Trois commissions ont été constituées et doivent se réunir mensuellement et auront en charge l'organisation, la gestion du projet :

- Commission programmation/diffusion animation
- Commission coordination action culturelle, médiation et sensibilisation
- Commission coproduction projets artistiques, partenariat

La prise en compte du tissu associatif local n'est pas incompatible avec une gestion professionnelle puisque qu'un directeur (professionnel du secteur) recruté au niveau national gère l'ensemble du projet et un poste de programmateur a été créé.

Le Jardin Moderne à Rennes : www.jardinmoderne.org

Lieu ressource, lieu de vie, lieu de travail, le jardin Moderne est piloté par l'association « le Collectif » qui regroupe et fédère les acteurs du secteur musical sur le bassin rennais depuis plus de dix ans (plus de quarante associations adhérentes).

Il est composé sur 1200 m² d'une salle de concert de 200/300 places (mise à disposition des associations), d'un ECM et d'un centre de ressources, d'une salle de réunion, d'un studio d'enregistrement, de 3 locaux de répétition, d'un local DJ et de quatre bureaux associatifs (en location) et d'un café culturel.

Deux commissions en son sein :

- Commission communication
- Commission concerts

La co gestion des salles de Musiques Actuelles n'est pas incompatible avec une direction artistique appuyée (directeur), elle est même essentielle pour cadrer les projets et développer une réelle dynamique constructive et partager l'usage de l'outil avec le tissu associatif.

Je terminerai par un extrait du texte de l'Agenda 21 de la culture que la Mairie souhaite approuver.

« Garantir la participation démocratique des citoyens à l'élaboration, à l'exercice et à l'évaluation des politiques culturelles publiques »

Williams